

Repères **HORS SERIE**

EMPLOI FORMATION

n° 21 - Juillet 2014

Les parcours VAE en Haute-Normandie

Contrairement à une formation classique, le dispositif de la Validation des Acquis de l'Expérience offre des modalités de parcours qui peuvent varier en fonction des individus. En effet, le profil des candidats, la certification visée, le secteur d'activité d'origine, le fait d'être accompagné ou de se rendre préalablement dans un point relais conseil (PRC) sont autant de facteurs qui peuvent influencer les parcours. Sur leur durée dans un premier temps, mais également sur la probabilité d'achever sa démarche ou bien d'abandonner. C'est en réponse à ces questionnements que ce premier Repères hors-série propose une analyse de la notion de parcours VAE, en appui sur les données collectées par l'observatoire VAE depuis 2008.

Pour couvrir au mieux les parcours entre les différentes étapes du dispositif, cette étude a été divisée en deux parties. La première porte attention aux parcours à partir de l'entretien conseil. Dans la mesure où le passage par un PRC avant d'entreprendre sa démarche VAE n'est pas systématique, il était intéressant de comparer les profils des candidats qui s'y rendent avec l'ensemble des candidats qui démarrent une VAE à partir de la recevabilité. La deuxième partie se concentre sur les parcours recevabilité-jury sans condition de s'être rendu dans un PRC. Celle-ci aborde plus en détail les durées de parcours en fonction des caractéristiques des candidats, puis offre un regard sur les déterminants permettant d'expliquer les abandons, ou au contraire les facteurs qui favorisent l'achèvement des parcours par un passage devant le jury.



Sommaire

1. Les parcours VAE à partir de l'étape de l'entretien conseil dans un PRC.....	2
1.1 La majorité des parcours sont engagés dans les 6 premiers mois.....	2
1.2 La poursuite du parcours jusqu'au jury.....	5
Synthèse des résultats première partie	6
2. Les parcours VAE entre l'étape de la recevabilité et le jury.....	7
2.1 Les durées de parcours recevabilité - jury.....	8
2.2 Les déterminants de l'accès au jury.....	11
Synthèse des résultats deuxième partie.....	13
2.3 Remarques sur les dépôts de dossiers de recevabilité et passages en jury multiples.....	14

Partie 1

Les parcours VAE à partir de l'étape de l'entretien conseil dans un PRC

Le champ de l'étude

L'investigation est basée sur un échantillon de 1 709 personnes ayant bénéficié d'un premier entretien conseil dans un PRC haut-normand entre 2008 et 2011, et qui se sont engagées dans un parcours VAE sur la période 2008-2013. La correspondance entre les deux étapes est établie à l'aide de l'identifiant candidat (qui est un code construit à partir du nom, prénom et date de naissance), dans la mesure où la date du dépôt de dossier de recevabilité est postérieure à celle de l'entretien conseil.

Parmi les 10 646 personnes reçues en entretien conseil dans les PRC haut-normands entre 2008 et 2011, 16,4 % ont pu être identifiées comme ayant déposé un dossier de recevabilité entre 2008 et 2013, soit 1 709 personnes

Cette première partie est consacrée à l'examen des profils des candidats qui se rendent dans un PRC avant d'engager leur démarche VAE. L'objectif étant de déterminer si ces individus présentent des particularités par rapport à l'ensemble des candidats qui entreprennent un parcours (sans forcément s'être rendus dans un PRC auparavant). Si l'étude donne une idée de la part des individus qui s'engagent dans un parcours VAE à la suite d'un entretien conseil, les chiffres doivent être abordés avec prudence au vu de la méthode de reconstitution des parcours utilisée (voir encart sur le champ de l'étude).

Chaque année, environ 10 % des personnes qui ont bénéficié d'un entretien conseil dans un PRC s'engagent dans un parcours VAE cette même année

Le tableau suivant présente le nombre d'individus reçus en entretien conseil dans un PRC par années et qui ont pu être identifiés comme ayant déposé un dossier de recevabilité par la suite. La majeure partie des personnes qui s'engagent dans un parcours le font la même année : 10,1 % des candidats reçus en entretien conseil en 2008, 10,6 % en 2009, 9,7 % en 2010... Au total, les 1 709 individus pour lesquels les parcours ont été reconstitués représentent 16,4 % de l'ensemble des individus reçus en entretien conseil entre 2008 et 2011. Par ailleurs, la proportion réelle de personnes qui s'engagent après s'être rendus dans un PRC reste en

Nombre de personnes reçues pour un 1er entretien conseil dans un PRC par année

	2008	2009	2010	2011	2008-2011
	2 328	2 774	2 861	2 683	10 646
Part des personnes qui déposent un dossier de recevabilité après l'entretien conseil par année					
2008	10,1 %				2,26 %
2009	6,1 %	10,6 %			4,1 %
2010	1,5 %	4,3 %	9,7 %		4,02 %
2011	0,8 %	0,9 %	3,8 %	8,7 %	3,57 %
2012	0,5 %	0,8 %	1 %	4,5 %	1,71 %
2013	0,4 %	0,8 %	0,7 %	0,9 %	0,70 %
Total 2008-2013	19,4 %	17,3 %	15,2 %	14,1 %	16,4 %
Part des dossiers de recevabilité non identifiés					
	80,7 %	82,7 %	85 %	85,9 %	83,96 %

Source : Observatoire VAE - Crefor

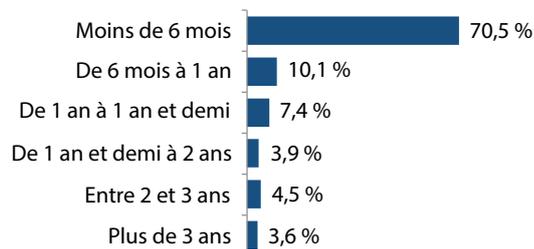
Note de lecture : 2 328 personnes ont été reçues pour un premier entretien conseil en 2008. Parmi elles, 10,1 % ont déposé un dossier de recevabilité en 2008, 6,1 % en 2009, 1,5 % en 2010... et 80,7 % n'ont pas déposé de dossier de recevabilité sur la période étudiée ou n'ont pas pu être identifiées.

partie méconnue (en cas de non correspondance de certains identifiants candidats aux deux étapes). Il sera régulièrement fait référence à « l'échantillon » au cours de l'étude afin de désigner les 1 709 individus dont les parcours ont pu être reconstitués.

1.1 La majorité des parcours sont engagés dans les 6 premiers mois

Parmi les 1 709 candidats dont les parcours ont pu être reconstitués entre 2008 et 2012, 70 % d'entre eux s'engagent dans les 6 premiers mois, 10,1 % entre 6 mois et 1 an et 7,4 % entre 1 an et 1 an et demi. Un an et demi après l'entretien conseil, 88 % des candidats se sont engagés. La durée moyenne entretien-recevabilité se situe à 7,1 mois pour les candidats de l'échantillon.

Délais entre l'entretien conseil et le dépôt de recevabilité - effectif échantillon : 1 709



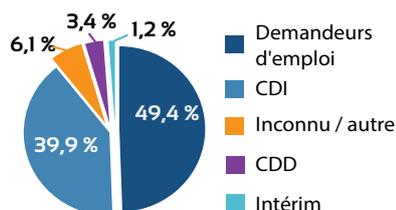
Source : Observatoire VAE - Crefor

Les profils des candidats de l'échantillon se distinguent sur plusieurs aspects de l'ensemble des candidats qui s'engagent dans une VAE à partir de la recevabilité (sans être nécessairement passés par un PRC). C'est le cas notamment au niveau de la situation professionnelle, des certifications visées, mais également au niveau du taux de recevabilité et des avis de jury.

La moitié des personnes qui s'engagent dans un parcours à la suite d'un entretien conseil sont demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi représentent 49 % des individus qui composent l'échantillon, contre un quart de l'ensemble des candidats qui ont déposé un dossier de recevabilité entre 2008 et 2013. 40 % de l'échantillon est constitué de personnes en CDI ou fonctionnaires et 11 % des individus ont une situation professionnelle différente (CDD, intérim, autre...).

Situation professionnelles des candidats de l'échantillon



Source : Observatoire VAE - Crefor

Les demandeurs d'emploi s'engagent le plus rapidement à la suite d'un entretien conseil

82 % des demandeurs d'emploi déposent un dossier de recevabilité en moins de 6 mois contre 58 % pour les personnes en CDI et 52 % pour les personnes en CDD et les intérimaires.

Délais entre l'entretien conseil et le dépôt de dossier de recevabilité par situation professionnelle - effectif échantillon 1 622

Délais	Demandeur d'emploi	CDI	CDD/Intérim
Moins de 6 mois	82,4 %	58,8 %	51,9 %
De 6 mois à 1 an	7,9 %	13,2 %	12,7 %
De 1 an à 1 an et demi	3,9 %	11,4 %	12,7 %
De 1 an et demi à 2 ans	2,2 %	6 %	10,1 %
De 2 à 3 ans	2,3 %	6,6 %	8,9 %
Plus de 3 ans	1,3 %	4,1 %	3,8 %
Total	100 %	100 %	100 %

Note : Les personnes dont la situation professionnelle était inconnue ou autre ont été exclues pour réaliser ces calculs, soit un total de 1 622 individus au lieu de 1 709. Source : Observatoire VAE - Crefor

Une concentration plus faible vers les certifications du Sanitaire et social

Si le GFE *Santé, social et soins personnels* demeure le plus représenté parmi les candidats de l'échantillon (30,4 %), il se situe à un niveau nettement inférieur de l'ensemble des candidats à la recevabilité sur la période 2008-2012 (-16,4 pts). La présence moins importante des individus issus du *Sanitaire et social* à l'étape de l'entretien conseil peut s'expliquer par les caractéristiques des certifications. Celles-ci étant généralement bien connues par les candidats qui tentent de les obtenir. De plus, elles correspondent à des professions où fonctions clairement identifiées au sein des structures employeuses et réglementées. Ces éléments peuvent expliquer qu'une partie des candidats se rendent directement chez un certificateur sans se rendre dans un PRC préalablement.

Au contraire les candidats qui ont bénéficié d'un entretien conseil s'orientent plus souvent vers une certification des GFE *Gestion et traitement de l'information* (secrétariat, comptabilité, banque...),

Commerce ainsi que de *l'Industrie*. Le GFE *Gestion et traitement de l'information* regroupe 25 % des demandes de recevabilité des candidats de l'échantillon, soit seulement 5 pts de moins que le *sanitaire et social*. Les GFE *Transport logistique, Mécanique-électromécanique et Bâtiment-travaux publics* sont également légèrement plus représentés parmi les candidats qui se sont rendus dans un PRC que parmi l'ensemble des candidats à la recevabilité (entre plus 1 et 1,2 pts). Les écarts observables à partir des GFE qui regroupent moins de 3 % des candidats de l'échantillon (soit 50 personnes) sont peu significatifs en raison de la faiblesse des effectifs.

Les personnes qui se rendent dans un PRC avant d'entreprendre leur démarche sont plus souvent issues des GFE *Gestion et traitement de l'information, Commerce et de l'Industrie*

Répartition des candidats à la recevabilité par GFE

GFE	Echantillon effectif : 1709	Ensemble des candidats à la recevabilité, effectif : 10 312	Ecart en points de pourcentage
Santé, social, soins personnels	30,4 %	46,8 %	-16,4 ↓
Gestion et traitement de l'information	25,3 %	17,8 %	7,5 ↑
Commerce	10,3 %	7,4 %	3,0 ↑
Industrie-travail des métaux	7,8 %	4,5 %	3,3 ↑
Autre, formation, inclassables	4,8 %	5,3 %	-0,5 ↓
Transport, logistique	4,7 %	3,6 %	1,1 ↑
Mécanique-électromécanique	3,2 %	2,3 %	1,0 ↑
Bâtiment travaux publics	3,2 %	2,0 %	1,2 ↑
Environnement, nettoyage, sécurité	2,9 %	3,2 %	-0,3 ↓
Hôtellerie, tourisme, loisirs	2,7 %	2,7 %	0,0 →
Electronique-Electricité	1,6 %	1,3 %	0,4 ↑
Production alimentaire	1,1 %	1,1 %	-0,1 →
Communication, médias	0,8 %	0,7 %	0,2 ↑
Travail du bois, matériaux de synthèses	0,6 %	0,3 %	0,3 ↑
Création et production artistique	0,5 %	0,2 %	0,3 ↑
Agriculture	0,4 %	0,6 %	-0,3 ↓
Textile, habillement, cuir	0,1 %	0,1 %	0,0 →
Pêche, Mer	0,1 %	0,3 %	-0,3 ↓
Total	100 %	100 %	-

Source : Observatoire VAE - Crefor

L'ordre des certifications les plus demandées est modifié

Si les certifications les plus demandées restent globalement les mêmes, leur ordre est différent. Celles qui sont en lien avec les GFE *Gestion et traitement de l'information* ainsi que *Commerce* apparaissent plus tôt dans le classement. C'est le cas du *Bac pro secrétariat* (2ème place au lieu de la 7ème pour l'ensemble des candidats à la recevabilité), du *BTS management des unités commerciales* (4ème place au lieu de de 9ème), du *Bac pro commerce* ... (6ème place au lieu de 8ème). Le *Titre professionnel de technicien(ne) de fabrication de l'industrie chimique* arrive à la 20ème place au lieu de la 62ème, c'est par ailleurs la première certification

Le CAP petite enfance demeure la première certification visée, avec ou sans passage par un PRC

Les 15 certifications les plus demandées à la recevabilité par les candidats de l'échantillon - effectif échantillon : 711

Certification	Effectif	Part	Délais entretien - recevabilité		
			Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus d'un an
CAP petite enfance	116	16,3 %	82 %	8 %	10 %
Bac pro secrétariat	70	9,8 %	78 %	10 %	12 %
Diplôme d'État d'aide-soignant	60	8,4 %	44 %	24 %	32 %
BTS management des unités commerciales	50	7 %	53 %	27 %	20 %
Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale	49	6,9 %	72 %	11 %	17 %
Bac pro commerce	46	6,5 %	72 %	2 %	26 %
BTS assistant de gestion de PME-PMI	45	6,3 %	72 %	4 %	24 %
Diplôme de moniteur éducateur	42	5,9 %	60 %	12 %	29 %
Diplôme d'État d'éducateur spécialisé	40	5,6 %	49 %	15 %	37 %
Titre professionnel secrétaire assistant(e)	40	5,6 %	75 %	18 %	8 %
Titre professionnel assistant(e) de direction	37	5,2 %	88 %	8 %	5 %
BTS négociation et relation client	30	4,2 %	61 %	6 %	32 %
BTS comptabilité et gestion des organisations	29	4,1 %	87 %	7 %	7 %
Titre professionnel vendeur(euse) spécialisé(e) en magasin	29	4,1 %	62 %	7 %	31 %
Titre professionnel assistant(e) de vie aux familles	28	3,9 %	72 %	10 %	17 %
Total	711	100 %	69 %	11 %	20 %

Note de lecture : 116 candidats de l'échantillon ont déposé une demande de recevabilité pour un CAP petite enfance, soit 6,8 % des candidats qui composent l'échantillon. 82 % d'entre eux ont déposé leur demande moins de 6 mois après s'être rendu dans un PRC, 8 % entre 6 mois et un an après... Source : Observatoire VAE, Crefor

de l'industrie. Le CAP petite enfance conserve la première place avec 116 dépôts de recevabilité, soit 16,3 % des 1 709 candidats qui composent l'échantillon.

Les délais d'engagement dans le dispositif sont plus ou moins variables en fonction de la certification visée. Parmi les 711 individus qui ont porté leur choix vers les 15 certifications les plus demandées, 80 % des individus se sont engagés dans leur parcours un an après l'entretien conseil, soit une proportion similaire à l'ensemble de l'échantillon. Certaines certifications affichent néanmoins une proportion plus importante de personnes qui s'engagent plus d'un an après s'être rendu dans un PRC, c'est le cas du *diplôme d'état d'éducateur spécialisé* (37 %), du *diplôme d'aide-soignant* (32 %), du *BTS négociation et relation client* (32 %).

Peu de demandes de recevabilité vers les diplômes universitaires

Seulement 2 % des candidats qui composent l'échantillon ont orienté leur démarche vers une certification de niveau I ou II, contre 7,5 % de l'ensemble des candidats à la recevabilité entre 2008 et 2012. Cet élément peut s'expliquer par la plus grande mobilité des candidats à la VAE qui visent des diplômes universitaires. Une part importante d'entre eux provenant d'autres régions, il est possible qu'ils aient bénéficiés d'un entretien conseil hors région. Les candidats haut-normands pouvant eux même être orientés vers des certifications proposées hors région. De plus, les candidats

qui visent des diplômes universitaires exercent des professions supérieures, assorties d'une plus grande autonomie et de responsabilités. Ce qui peut expliquer qu'ils soient davantage en capacité d'effectuer les recherches préalables à la VAE par eux même. Les candidats de l'échantillon sont davantage présents sur le niveau IV (34 % des demandes contre 24,5 %), tandis que ce sont les niveaux V ou III qui sont habituellement les plus demandés en fonction des années par l'ensemble des candidats à la recevabilité. Le niveau visé n'influence pas les durées de parcours.

Répartition des candidats à la recevabilité par niveaux visés

Niveau	Echantillon, effectif : 1709	Ensemble des candidats à la recevabilité, effectif : 10 312	Ecart en points de pourcentages
I	0,3 %	1,7 %	- 1,4 ↓
II	1,7 %	5,7 %	- 4 ↓
III	30,8 %	29 %	1,8 ↑
IV	34,3 %	24,5 %	9,8 ↑
V	27,7 %	35,6 %	- 7,9 ↓
Inconnu	5,2 %	3,4 %	1,8 ↑
Total	100 %	100 %	-

Source : Observatoire VAE - Crefor

Les candidats de l'échantillon visent en majorité des certifications proposées par le Dava et la Direccte

Les candidats qui ont bénéficié d'un entretien

Plus d'un tiers des candidats qui se sont rendus dans un PRC visent une certification de niveau IV

conseil ont déposé un dossier de recevabilité auprès du Dava dans 60 % des cas et de la Direccte (26 % des cas), contre respectivement 54 % et 20 % concernant l'ensemble de candidats à la recevabilité sur la période 2008-2012. Au contraire, la DRJSCS, l'université de Rouen et celle du Havre ont accueilli moins de candidats qui se sont rendus dans un PRC (-5,5 pts, -3,7 pts et -1,4 pts). Les proportions sont plutôt stables pour la Draaf et la CCI de l'Eure tandis que Neoma Business School, l'IFA Marcel Sauvage ainsi que la Dirmer n'ont accueilli aucun candidat issu de l'échantillon.

Répartition des candidats à la recevabilité par certificateurs

Certificateur	Echantillon, effectif : 1709	Ensemble des candidats à la recevabilité, effectif : 10 312	Ecart en points de pourcentages
Dava	60 %	54,3 %	5,7 % ↑
Diraccte	25,9 %	19,8 %	6,1 % ↑
DRJSCS	11,9 %	17,5 %	-5,5 % ↓
Université de Rouen	1 %	4,7 %	-3,7 % ↓
Draaf	0,9 %	0,8 %	0,1 % →
CCI Eure	0,2 %	0,3 %	-0,1 % →
Université du Havre	0,2 %	1,4 %	-1,2 % ↓
Neoma Business School	0 %	0,8 %	-0,8 % ↓
Dirmer le Havre	0 %	0,4 %	-0,4 % ↓
CCI IFA Marcel Sauvage	0 %	0,05 %	-0,1 % →
Total	100 %	100 %	-

Source : Observatoire VAE - Crefor

93 % des candidats sont déclarés recevables dès le premier dépôt de dossier

Les candidats de l'échantillon présentent un taux de recevabilité légèrement supérieur à l'ensemble des candidats à la recevabilité (93 % contre 90 % pour l'ensemble des candidats qui ont déposé un dossier de recevabilité entre 2008 et 2013). 6 % ont été déclarés non recevables tandis que 1 % n'ont pas reçus d'avis. En règles générales, les caractéristiques des candidats influent peu sur les taux de recevabilité, qui sont liés principalement à leur expérience par rapport aux certifications visées. Parmi les 15 certifications les plus demandées, les taux de recevabilité varient entre 82 % pour le diplôme d'aide-soignant(e) et 98 % pour CAP petite enfance et le Bac pro secrétariat. Aucune certification ne présente un taux de recevabilité fondamentalement éloigné de la moyenne. De plus, les taux de recevabilité ne sont pas influencés par la durée du parcours entre le passage par un PRC et le dépôt de dossier. Les taux de recevabilité sont donnés ici pour le premier dépôt de dossier comme expliqué dans la partie méthodologie.

1.2 La poursuite du parcours jusqu'au jury

Parmi les 1 709 candidats dont le parcours a pu être reconstruit entre l'étape de l'entretien conseil et la recevabilité, seulement 729 d'entre eux sont présents à l'étape du jury sur la période 2008-2013, soit 43 % (attention certains parcours ne sont pas terminés notamment pour ceux qui ont déposé un dossier de recevabilité en 2012 et 2013). Cette proportion se situe dans la moyenne de l'ensemble des candidats à la recevabilité (entre 40 % et 50 % des candidats qui ont déposé un dossier de recevabilité une année n sont identifiés en jury les années suivantes*).

Parmi les candidats de l'échantillon qui parviennent jusqu'au jury, les demandeurs d'emploi demeurent surreprésentés par rapport à l'ensemble des candidats qui se présentent au jury (42 % contre 28 % de l'ensemble des candidats qui se sont présentés en jury entre 2008 et 2013). Ils sont par ailleurs légèrement moins nombreux qu'à l'étape de la recevabilité ou ils représentaient plus de la moitié de l'échantillon. Ce qui signifie qu'ils abandonnent plus fréquemment entre les deux étapes. Des abandons qui sont probablement être lié à des changements de situation pendant le déroulement de la VAE, plus fréquents pour les demandeurs d'emplois que pour les personnes qui bénéficient d'un emploi stable. Au contraire les personnes qui parviennent jusqu'au jury sont pour 48 % d'entre elles en CDI, contre 40 % à l'étape de la recevabilité. Ce qui signifie que bénéficier d'un emploi stable favorise la probabilité de terminer sa VAE.

Répartition des candidats qui se sont présentés au jury par situation professionnelle

Situation professionnelle	Echantillon, effectif : 729	Ensemble des candidats au jury (2008-2013), effectif : 5 031
CDI	47,6 %	64,9 %
Demandeur d'emploi	41,8 %	24,3 %
Autre	4,5 %	4,3 %
CDD	3,7 %	3,3 %
Intérim	2,1 %	1,7 %
Inconnu	0,3 %	1,4 %
Total	100 %	100 %

Source : Observatoire VAE - Crefor

65 % des candidats qui ont poursuivi leur parcours jusqu'au jury ont obtenu une validation totale

Le taux de validation totale des candidats de l'échantillon est de 4 pts supérieur à l'ensemble des candidats qui se sont présentés au jury entre

Les parcours de 729 candidats composant l'échantillon ont pu être reconstruit jusqu'au jury, soit 43 %

Les demandeurs d'emploi achèvent moins souvent leur parcours que les candidats en emploi

* Puisque les parcours recevabilité-jury font l'objet d'une attention plus complète dans la partie suivante (considérant un échantillon plus large), ils seront seulement traités brièvement ici

Les candidats de l'échantillon présentent des taux de validation totale légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble des candidats à la VAE...

... et qui diminuent moins avec l'allongement de la durée des parcours

2008 et 2013. 21 % des candidats ont obtenu une validation partielle, 11 % ont été refusés et 3 % n'ont pas reçu d'avis. L'écart concernant le taux de validation totale s'explique par la plus faible présence de candidats sur les certifications du *Sanitaire et social* au sein de l'échantillon, qui affichent en effet des taux de validation totale inférieurs à la moyenne. Ainsi, hors *Sanitaire et social*, le taux de validation totale des candidats de l'échantillon s'élève à 71 %, tandis que l'ensemble des candidats qui sont passés en jury entre 2008 et 2013 ont obtenu une validation totale dans 70 % des cas (hors *Sanitaire et social* également). 4,6 % des candidats ont réussi à effectuer leur parcours en moins de 6 mois (depuis l'entretien conseil jusqu'au jury), tandis que la durée moyenne se situe plutôt entre 6 mois et un an et demi (56 % des parcours). Le taux de validation totale commence à diminuer lorsque la durée du parcours excède deux années (56 % de validation totale) alors qu'il s'établit entre 66 % et

71 % pendant les deux premières années.

L'observation des parcours recevabilité-jury ne révèle pas de différences significatives entre les durées de parcours de l'échantillon et de l'ensemble des parcours recevabilité-jury.

A l'exception de la première tranche de durée (moins de 6 mois), le taux de validation totale des candidats de l'échantillon est supérieur à celui de l'ensemble des parcours recevabilité-jury sur la période 2008-2013. A partir de plus de un an et demi, la baisse du taux de validation totale est particulièrement sensible pour l'ensemble des candidats (53 % après un an et demi, 48 % après 2 années et 39 % après un parcours excédant 3 années). Les candidats de l'échantillon présentent quant à eux une baisse plus nuancée.

Délais entre le premier entretien conseil et le passage devant le jury et avis de jury par tranches de durée, effectif échantillon : 729

Source : Observatoire VAE - Crefor

Délais	Répartition échantillon	Non prononcée	Partielle	Refusée	Totale	Total
Moins de 6 mois	4,6 %	3 %	9 %	21 %	68 %	100 %
De 6 mois à 1 an	26,6 %	4 %	19 %	11 %	66 %	100 %
De 1 an à 1 an et demi	29,9 %	3 %	20 %	9 %	69 %	100 %
De 1 an et demi à 2 ans	16,7 %	3 %	17 %	9 %	71 %	100 %
Entre 2 et 3 ans	13,2 %	2 %	29 %	13 %	56 %	100 %
Plus de 4 ans	9 %	2 %	26 %	18 %	55 %	100 %
Total	100 %	3 %	21 %	11 %	65 %	100 %

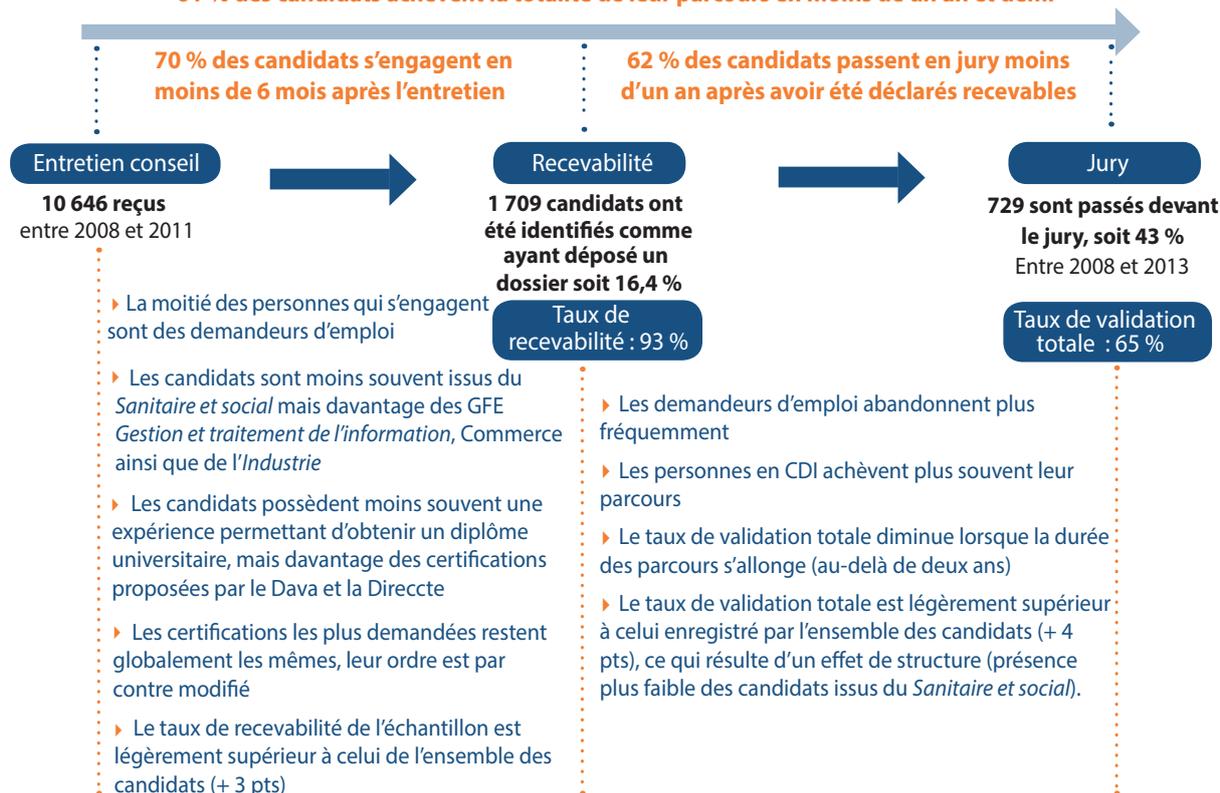
Taux de validation totale selon la durée des parcours recevabilité-jury (1er passage)

Durée	Echantillon, effectif : 729	Ensemble des parcours (2008-2013), effectif : 5 031
Moins de 6 mois	63,8 %	64,9 %
De 6 mois à 1 an	67,8 %	63,8 %
De 1 an à 1 an et demi	66,9 %	62,9 %
De 1 an et demi à 2 ans	57,1 %	52,9 %
De 2 à 3 ans	57,7 %	48,5 %
Plus de 3 ans	45,5 %	38,7 %
Total	65 %	61 %

Source : Observatoire VAE - Crefor

Synthèse des résultats 1ère partie

61 % des candidats achèvent la totalité de leur parcours en moins de un an et demi



Partie 2

Les parcours VAE entre l'étape de la recevabilité et le jury

Cette seconde partie étudie en premier lieu la notion de parcours en s'intéressant aux facteurs qui peuvent influencer la durée qui sépare le dépôt de dossier de recevabilité et le passage devant le jury. En second lieu, l'attention sera portée sur les caractéristiques des candidats qui poursuivent leur parcours jusqu'au jury, avec pour objectif la recherche des éléments permettant d'expliquer les abandons. Cette partie sera clôturée par une analyse spécifique des dépôts de dossier de recevabilité et passages en jury multiples (voir encart précisions méthodologiques en fin de partie).

49 % des avis de recevabilité positifs rendus entre 2008 et 2012 ont donné lieu à un passage devant le jury sur la période 2008 - 2013

Chaque année, entre 18 % et 12 % des candidats qui ont été déclarés recevables passent en jury pour la première fois la même année. C'est l'année qui suit la recevabilité que la proportion d'individus qui se présentent en jury est la plus importante : entre 23 % et 30 % du total des candidats qui ont été déclarés recevables une année *n* sont identifiés au jury l'année *n+1* (voir tableau ci-contre). A partir de deux années après la recevabilité, la proportion de candidats qui sont identifiés en jury chute fortement, bien que des candidats continuent de se présenter quatre ou cinq années plus tard. En considérant l'ensemble des candidats déclarés recevables entre 2008 et 2012 (9 361), c'est 49 % d'entre eux qui sont au moins passés une fois en jury sur la période 2008-2013. De plus, le taux de recevabilité pour les candidats qui composent l'échantillon s'élève à 90,4 %.

La part des candidats qui poursuivent leur parcours jusqu'au jury diminue au fil des cohortes, particulièrement pour les deux années qui suivent la recevabilité. En effet, 17,9 % des candidats déclarés recevables en 2008 se présentent en jury la même année, contre 16,6 % en 2009, 14,9 % en 2010... et 12,4 % en 2012. Le constat est similaire pour les individus qui passent en jury l'année qui suit la recevabilité : 29,7 % des candidats déclarés recevables en 2008 passent en jury en 2009, 28,7 % de ceux recevables en 2009 passent en jury en 2010... 23,5 % des candidats qui ont déposé un dossier en 2012 passent en jury en 2013. Si ces éléments semblent traduire un accroissement des

Nombre de candidats déclarés recevables par année

	2008	2009	2010	2011	2012	2008-2012
1739	2 192	2 146	1 925	1 924	9 361	
Part des individus qui passent en jury par année						
2 008	17,9 %					3,1 %
2 009	29,7 %	16,6 %				8,9 %
2 010	7,5 %	28,7 %	14,9 %			10,9 %
2 011	2,4 %	6,5 %	29,1 %	14,8 %		11 %
2 012	1,1 %	3,1 %	6,1 %	25,9 %	12,4 %	9,6 %
2 013	0,5 %	1,1 %	3,4 %	8,3 %	23,5 %	7,2 %
2008-2013	59,1 %	55,9 %	53,4 %	48,9 %	35,9 %	49 %
Nombre de parcours reconstruits						
	1027	1226	1147	942	691	5033

abandons au cours des dernières années, ils pourraient également être le résultat de la politique d'ouverture à la VAE menée par les certificateurs. Dans la mesure où l'attribution de la recevabilité aurait été assouplie chez certains certificateurs, davantage de personnes seraient déclarées recevables. Il est possible dans ce cas qu'une partie d'entre elles ne présente pas toutes les caractéristiques ou la motivation nécessaires à la réalisation de la VAE, abandonnant ensuite et faisant diminuer le taux d'accès au jury.

La part des candidats qui sont identifiés au jury après avoir déposé un dossier de recevabilité une année donnée diminue entre 2008 et 2012

Le champ de l'étude

Les parcours recevabilité-jury sont abordés à l'aide d'un échantillon de personnes construit pour les besoins de l'étude. Il est constitué de 5 033 parcours pour lesquels les candidats ont été déclarés recevables entre 2008 et 2012 et qui se sont présentés au jury entre 2008 et 2013 (voir tableau ci-dessus pour plus d'information). De la même manière que pour la partie 1, la correspondance entre les deux étapes est établie à l'aide de l'identifiant candidat (construit à partir du nom, prénom et date de naissance), dans la mesure où la date du passage en jury est postérieure à celle du dépôt de dossier de recevabilité.

En comparaison à la première partie de l'étude, les risques de perte d'information liés à la non correspondance des identifiants candidats sont minimes ici. En effet, les informations candidats sont saisies souvent une seule fois chez un certificateur pour les deux étapes du parcours.

Cette diminution du nombre de candidats qui poursuivent leur parcours jusqu'au jury peut s'expliquer soit par un accroissement des abandons, soit par un changement dans la politique d'ouverture à la VAE des certificateurs

Précision

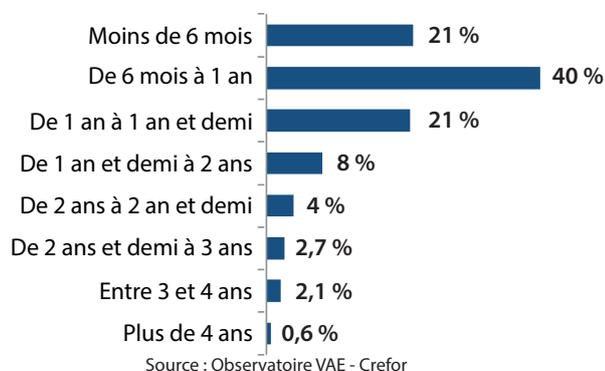
Cette première sous partie examine les 5 033 parcours recevabilité - jury qui ont pu être reconstitués entre 2008 et 2012. Aucune notion d'abandon n'est donc abordée puisque la totalité des individus considérés ont achevé leur parcours.

82 % des candidats se présentent en jury moins d'un an et demi après avoir été déclaré recevables

2.1 Les durées de parcours recevabilité - jury

La majeure partie des candidats accèdent au jury entre 6 mois et un an à la suite de la recevabilité (40 %). 21 % des candidats parviennent à se présenter dans les 6 premiers mois et 21 % également se présentent entre 1 an et 1 an et demi. Un an et demi après le dépôt de dossier de recevabilité, 82 % des candidats se sont présentés au jury. Les candidats restants continuent de se présenter jusqu'à plus de 4 années après la recevabilité. Ainsi, 32 candidats ont effectué leur premier passage en jury plus de quatre années après avoir déposé leur dossier de recevabilité (tous visaient des certifications du *Sanitaire et social*).

Durée de parcours recevabilité - jury pour les candidats de l'échantillon, effectif : 5 033



Les hommes sont plus nombreux à se présenter au jury dans les six premiers mois qui suivent la recevabilité (27 % contre 19 % pour les femmes), tandis que les femmes sont plus nombreuses à passer en jury plus d'un an et demi à la suite de la recevabilité (20 % contre 11 %). Cela s'explique notamment par la présence plus importante des femmes sur les certifications du *Sanitaire et social*, qui affichent des durées de parcours plus importantes.

Les demandeurs d'emploi se présentent en jury plus rapidement que les candidats en emploi

24 % des demandeurs d'emploi passent en jury

Délais recevabilité-jury pour les candidats de l'échantillon, effectif : 5 033 - Pourcentages cumulés

Durée	CDI	Demandeur d'emploi	CDD	Intérim	Moyenne échantillon
Moins de 6 mois	20 %	24,5 %	6,8 %	19 %	21,4 %
Moins d'un an	58,9 %	68,3 %	35,8 %	59 %	61,4 %
Moins de 2 ans	89,2 %	94,9 %	78,4 %	89 %	90,5 %
Moins de 3 ans	96,9 %	98,3 %	93,2 %	95 %	97,2 %
Moins de 4 ans	99,4 %	99,4 %	97,5 %	99 %	99,3 %
Plus de 4 ans	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Observatoire VAE - Crefor

moins de 6 mois après la recevabilité tandis que cette proportion varie entre 20 % pour les candidats en CDI jusqu'à 7 % pour les CDD. De la même manière, 68 % des demandeurs d'emploi passent en jury en moins d'un an contre 59 % pour les CDI et intérimaires et seulement 36 % pour les CDD. Les candidats qui se déclarent en CDD lors du dépôt de dossier de recevabilité présentent les durées de parcours les plus longues et ont plutôt tendance à se présenter entre une et deux années suivant la recevabilité (42 % contre 29 % en moyenne).

Les durées de parcours varient peu en fonction du niveau de la certification visée.

Les candidats issus du Sanitaire et social présentent les durées de parcours les plus longues, ceux issus du Transport logistique les plus courtes

Les durées de parcours varient plus ou moins en fonction du secteur de la certification visée. 53 % des candidats qui visent une certification du *Sanitaire et social* passent en jury moins d'un an après la recevabilité contre 61 % en moyenne. Les candidats issus du *GFE Transport logistique* présentent quant à eux les durées de parcours les plus courtes : 48 % des candidats sont passés en jury moins de 6 mois après la recevabilité et 81 % en moins d'un an (voir tableau page suivante).

La Direccte présente les durées de parcours les plus courtes, la DRJSCS les plus longues

Les candidats qui visent un Titre professionnel du ministère de l'Emploi affichent des durées de parcours plus courtes (44 % en moins de 6 mois et 84 % en moins d'un an). Au contraire, seulement 6 % des candidats qui ont préparé un diplôme de la DRJSCS se sont présentés au jury en moins de 6 mois et 30 % en moins d'un an (contre 61 % en moyenne tous certificateurs confondus). Un constat qui peut s'expliquer par une mise en œuvre de la VAE différente en fonction des certificateurs : particulièrement fluide dans les structures dépendantes de la Direccte et très lente pour la DRJSCS. Cas à part (VAE onéreuse et faible nombre de candidats), l'école de commerce de Rouen affiche les durées de parcours les plus courtes : 69 % des candidats se présentent en jury dans les six mois suivants la recevabilité et 91 % en moins d'un an. Les candidats qui ont présenté en jury un diplôme du Dava affichent des durées plus proches de la moyenne. Ceux qui ont préparé une certification proposée par la Draaf, la CCI de l'Eure et la Dirmer achèvent moins fréquemment leur parcours en moins de six mois (voir tableau page suivante).

Délais recevabilité-jury pour les 10 premiers GFE, effectif : 4 681, pourcentages cumulés

Secteurs d'activité	Moins de 6 mois	Moins de 1 an	Moins de 1 an et demi	Moins de deux ans	Moins de 3 ans	Plus de 3 ans	Effectifs
Santé, social, soins personnels	18 %	53 %	74 %	85 %	96 %	100 %	2 529
Gestion et traitement de l'information	25 %	71 %	92 %	97 %	99 %	100 %	991
Commerce	24 %	72 %	92 %	98 %	100 %	100 %	303
Transformation des matériaux, procédés	21 %	71 %	93 %	95 %	99 %	100 %	187
Transport, logistique	48 %	81 %	93 %	98 %	100 %	100 %	175
Environnement, nettoyage, sécurité	18 %	72 %	94 %	97 %	99 %	100 %	142
Hôtellerie, tourisme, loisirs	23 %	68 %	93 %	98 %	100 %	100 %	111
Mécanique	15 %	65 %	95 %	97 %	100 %	100 %	101
Electricité, énergie	25 %	72 %	95 %	97 %	100 %	100 %	60
Production alimentaire	17 %	68,3 %	90,2 %	97,6 %	100 %	100 %	41
Moyenne échantillon	21 %	61 %	82 %	91 %	97 %	100 %	4 640

Source : Observatoire VAE - Crefor

Ce sont les candidats issus du *Transport logistique* qui affichent les durées de parcours les plus courtes

Délais recevabilité-jury par certificateurs, effectif : 5 033, pourcentages cumulés

Structures	Effectifs	Moins de 6 mois	Moins de 1 an	Moins de 1 an et demi	Moins de 2 ans	Moins de 3 ans	Plus de 3 ans
Dava	2 918	19 %	65 %	87 %	95 %	98 %	100 %
DRJSCS	994	6 %	30 %	55 %	72 %	92 %	100 %
Directte	879	44 %	84 %	95 %	98 %	99 %	100 %
Neoma Business School	76	69 %	91 %	99 %	99 %	100 %	100 %
Université de Rouen	62	19 %	73 %	90 %	95 %	98 %	100 %
Université du Havre	48	27 %	63 %	90 %	94 %	100 %	100 %
Draaf	24	0 %	39 %	70 %	100 %	100 %	100 %
Dirmer	17	12 %	76 %	88 %	88 %	100 %	100 %
CCI Eure	11	9 %	27 %	73 %	82 %	100 %	100 %
CCI IFA Marcel Sauvage	4	0 %	0 %	25 %	50 %	100 %	100 %
Moyenne échantillon	5 033	21 %	61 %	82 %	91 %	97 %	100 %

Source : Observatoire VAE - Crefor

La mise en œuvre de la VAE par les différents certificateurs explique en partie les délais nécessaires pour accomplir un parcours recevabilité - jury

Les durées de parcours peuvent varier en fonction des certifications choisies. Comme il a été observé plus haut, ceux qui visent des diplômes du *Sanitaire et social* proposés par la DRJSCS présentent des durées de parcours qui s'étalent davantage. Un fait particulièrement illustré par le Diplôme d'aide-soignant : seulement 46 % des candidats sont passés en jury un an et demi après la recevabilité contre 82 % en moyenne pour l'ensemble de l'échantillon, ainsi que par les diplômes d'aide médico-psychologique et d'auxiliaire de puériculture (59 % et 52 % après un an et demi). Les titres professionnels du ministère de l'emploi présentent quant à eux des durées de parcours inférieures à la moyenne. 87 % des candidats qui préparent un Titre professionnel d'assistant de vie aux familles ou de secrétaire assistant(e) sont passés en jury en moins d'un an et 86 % de ceux qui préparent un Titre d'assistant(e) de direction. C'est la Licence responsable en gestion d'entreprise (Neoma Business School) qui présente la durée de parcours la plus courte. Les autres certifications présentées

dans le tableau ci-dessous présentent des délais recevabilité-jury assez proches de la moyenne (diplômes du tertiaire majoritairement). Voir tableau page suivante.

Délais recevabilité-jury pour les 20 certifications les plus présentées en jury, effectif : 5 033, pourcentages cumulés

Diplôme	Effectif	Moins de 6 mois	Moins de 1 an	Moins de 1 an et demi	Moins de 2 ans	Moins de 3 ans	Plus de 3 ans
CAP petite enfance	434	14 %	72 %	92 %	97 %	99 %	100 %
Diplôme d'Etat d'aide-soignant	357	4 %	22 %	46 %	66 %	89 %	100 %
Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	359	28 %	55 %	74 %	86 %	97 %	100 %
Titre professionnel assistant(e) de vie aux familles	275	44 %	87 %	93 %	95 %	96 %	100 %
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	268	9 %	41 %	70 %	82 %	97 %	100 %
Bac pro secrétariat	158	13 %	61 %	89 %	94 %	97 %	100 %
Diplôme de moniteur éducateur	156	21 %	54 %	74 %	90 %	95 %	100 %
Bac pro commerce	119	17 %	66 %	90 %	99 %	100 %	100 %
Titre professionnel assistant(e) de direction	111	29 %	86 %	95 %	99 %	99 %	100 %
Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	100	6 %	34 %	59 %	74 %	93 %	100 %
BTS management des unités commerciales	90	22 %	61 %	89 %	97 %	99 %	100 %
Licence responsable en gestion d'entreprise	76	69 %	91 %	99 %	99 %	100 %	100 %
Titre professionnel secrétaire assistant(e)	78	45 %	87 %	95 %	100 %	100 %	100 %
BTS comptabilité et gestion des organisations	82	15 %	52 %	79 %	90 %	98 %	100 %
BP coiffure option coloriste-permanentiste	69	29 %	71 %	94 %	99 %	99 %	100 %
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	65	5 %	26 %	52 %	71 %	95 %	100 %
BP coiffure option styliste-visagiste	64	36 %	70 %	89 %	97 %	98 %	100 %
Bac pro logistique	58	12 %	69 %	88 %	97 %	100 %	100 %
BP agent technique de prévention et de sécurité	56	14 %	66 %	95 %	96 %	98 %	100 %
BTS assistant de gestion de PME-PMI	54	19 %	72 %	98 %	98 %	98 %	100 %
Moyenne échantillon	5 033	21 %	61 %	82 %	91 %	97 %	100 %

Source : Observatoire VAE - Crefor

Le taux de validation totale diminue fortement avec l'allongement de la durée des parcours

Compris entre 65 % et 63 % pendant l'année et demie qui suit la recevabilité, le taux de validation totale atteint 54 % lorsque les parcours durent entre un an et demi et deux ans, avant de chuter à 42 % après deux années. Au-delà de cette limite les validations partielles deviennent plus fréquentes, suivies par les refus (avis de jury rendu pour le pre-

mier passage en jury). En plus d'afficher des durées de parcours particulièrement longues, les certifications du *Sanitaire et social* sont également caractérisées par un taux moindre de validation totale et une part plus importante de validation partielle. Ce qui explique en partie la diminution des validations totales lorsque la durée de parcours excède un an et demi. Les candidats issus du *Sanitaire et social* qui continue de se présenter en jury au fur et à mesure que la durée de parcours s'allonge étant de plus en plus nombreux.

Avis de jury en fonction de la durée des parcours, effectif : 5 033

Durée	Validation totale	Validation partielle	Refusé	Non prononcé	Total
Moins de 6 mois	65 %	16 %	13 %	5 %	100 %
De 6 mois à 1 an	63 %	21 %	12 %	4 %	100 %
De 1 an à 1 an et demi	63 %	24 %	10 %	3 %	100 %
De 1 an et demi à 2 ans	54 %	29 %	12 %	5 %	100 %
De 2 ans à 2 ans et demi	52 %	35 %	11 %	3 %	100 %
De 2 ans et demi à 3 ans	42 %	38 %	19 %	1 %	100 %
De 3 à 4 ans	43 %	36 %	21 %	0 %	100 %
Plus de 4 ans	25 %	27 %	10 %	0 %	100 %
Moyenne échantillon	61,7 %	22,6 %	12,3 %	3,5 %	100 %

Source : Observatoire VAE - Crefor

2.2 Les déterminants de l'accès au jury

En moyenne, 49 % des 9 361 candidats qui ont été déclarés recevables pour entreprendre une VAE entre 2008 et 2012 se sont présentés devant un jury par la suite. Cependant, cette proportion varie plus ou moins fortement en fonction des profils des candidats. En effet, les demandeurs d'emploi, les hommes ainsi que les candidats les plus jeunes vont moins fréquemment au bout de leur parcours. Des différences significatives sont également observées en fonction de la certification visée et de son niveau.

Il est intéressant de voir que les durées de parcours sont parfois corrélées positivement avec le fait d'aller jusqu'au bout. Ainsi, les femmes achèvent plus fréquemment leur parcours VAE alors qu'elles présentent des durées de parcours plus importante que les hommes (voir début partie 2.1). En effet, 58 % des femmes déclarées recevables entre 2008 et 2012 se présentent en jury par la suite contre 43 % pour les hommes.

Si les demandeurs d'emploi présentent les durées de parcours les plus faibles, ce sont eux qui abandonnent le plus fréquemment

Concernant la situation professionnelle, les durées de parcours sont corrélées positivement avec la probabilité d'achever son parcours. Ainsi, les demandeurs d'emploi qui présentent les durées de parcours les plus faibles, sont également ceux qui présentent le taux d'accès au jury le plus faible. A l'opposé, les candidats en emploi pendant le déroulement de la VAE affichent à la fois des durées de parcours et des taux d'accès au jury plus élevés. Ce sont les candidats en CDD qui achèvent leur parcours le plus fréquemment : 63 %, alors qu'ils affichent les durées de parcours les plus longues. Ils sont suivis par les intérimaires (54 %) et les candidats en CDI (53 %). Voir tableau ci-dessous et graphique ci-contre.

Source : Observatoire VAE - Crefor

Part des candidats identifiés en jury parmi l'ensemble des candidats déclarés recevables entre 2008 et 2012, par situation professionnelle, effectif : 9 361	
CDD	63 %
Intérim	54 %
CDI	53 %
Autre	45 %
Demandeur d'emploi	40 %
Moyenne	49 %

Le taux d'accès au jury est corrélé positivement avec l'âge des candidats

Ce sont les candidats âgés de moins de 29 ans qui abandonnent le plus souvent après avoir été déclarés recevables : 44 % des moins de 25 ans sont identifiés au jury et 43 % des 25-29 ans, tandis que 48 % des 30-44 ans terminent leur parcours et 52 % des 50 ans et plus.

Source : Observatoire VAE - Crefor

Part des candidats identifiés au jury parmi l'ensemble des candidats déclarés recevables entre 2008 et 2012, par tranches d'âge, effectif : 9 361	
45 ans et plus	52 %
de 30 à 44 ans	48 %
de 25 à 29 ans	43 %
Moins de 25 ans	44 %
Moyenne	49 %

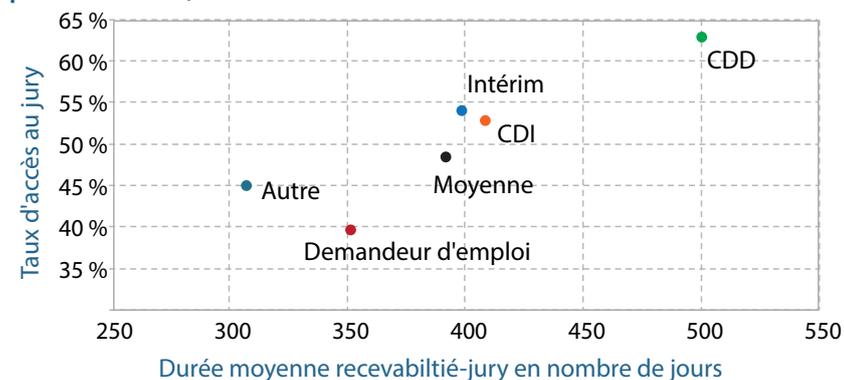
Les candidats qui visent un niveau I terminent le moins souvent leur parcours VAE (24 %)

Ce sont au contraire ceux qui visent un niveau V qui parviennent le plus souvent jusqu'au jury (57 %). Les résultats des niveaux II et III se situent légèrement en dessous de la moyenne tandis que les candidats qui visent un niveau IV affichent un taux d'accès au jury inférieur (43 %).

Source : Observatoire VAE - Crefor

Part des candidats identifiés au jury parmi l'ensemble des candidats déclarés recevables entre 2008 et 2012, par niveaux visés, effectifs : 9 361	
I	24 %
II	47 %
III	46 %
IV	43 %
V	57 %
Inconnu	28 %
Moyenne	49 %

Durée moyenne recevabilité jury et taux d'accès au jury par situation professionnelle, effectif : 9 361



Note de lecture : le taux d'accès au jury correspond à la part des candidats déclarés recevables entre 2008 et 2012 qui ont pu être identifiés au jury par la suite. Source : Observatoire VAE, Crefor

Précision

Cette sous-partie s'intéresse au nombre de candidats qui parviennent jusqu'au jury (échantillon) parmi l'ensemble des candidats déclarés recevables entre 2008 et 2012 : soit 9 361 personnes

Le fait d'être demandeur d'emploi, d'être jeune ou de viser une certification de niveau I ou IV occasionne des probabilités d'abandon plus importantes

Taux d'accès au jury par certificateur

100 % des candidats déclarés recevables à Neoma Business School et à l'IFA Marcel sauvage se sont présentés au jury par la suite (respectivement 76 et 4 candidats), tandis que cette proportion s'établit à 29 % pour les candidats qui visaient un diplôme universitaire délivré par l'université de Rouen et à 27 % pour la Draaf (minimum). Parmi les trois certificateurs les plus représentés c'est la DRJSCS qui affiche le taux d'accès au jury le plus important (52 %) suivi par le Dava (49 % soit la moyenne) et la Direccte (46 %).

Part des candidats identifiés au jury parmi l'ensemble des candidats déclarés recevables entre 2008 et 2012, par niveaux visés, effectif : 9 361

Source : Observatoire VAE - Crefor

Neoma Business School	100 %
IFA Marcel Sauvage	100 %
DRJSCS	52 %
Dirmer	49 %
Dava	49 %
Dirreccte	46 %
Université du Havre	44 %
CCI Eure	35 %
Université de Rouen	29 %
Draaf	27 %
Moyenne	49 %

Si les candidats issus du *Sanitaire et Social* présentent les durées de parcours les plus longues, ce sont eux qui terminent le plus fréquemment leur VAE

De faibles écarts à la moyenne pour les GFE les plus importants

Les candidats issus des deux premiers GFE *Santé, social, soins personnels* ainsi que *Gestion et traitement de l'information* présentent les proportions les plus élevées de candidats qui poursuivent leur parcours jusqu'au jury (55 % et 52 %). Le GFE *Commerce* présente quant à lui une proportion inférieure (42 %). Les écarts à la moyenne les plus

importants sont surtout négatifs (et sont observés pour les GFE présentant des effectifs plus faibles). En effet, le GFE *Production alimentaire* présente un taux d'accès au jury de 35 %, *Bâtiment gros œuvre* 27 %...

Part des candidats identifiés au jury parmi l'ensemble des candidats déclarés recevables entre 2008 et 2012 et effectifs des candidats recevables, par GFE, effectif : 9 361

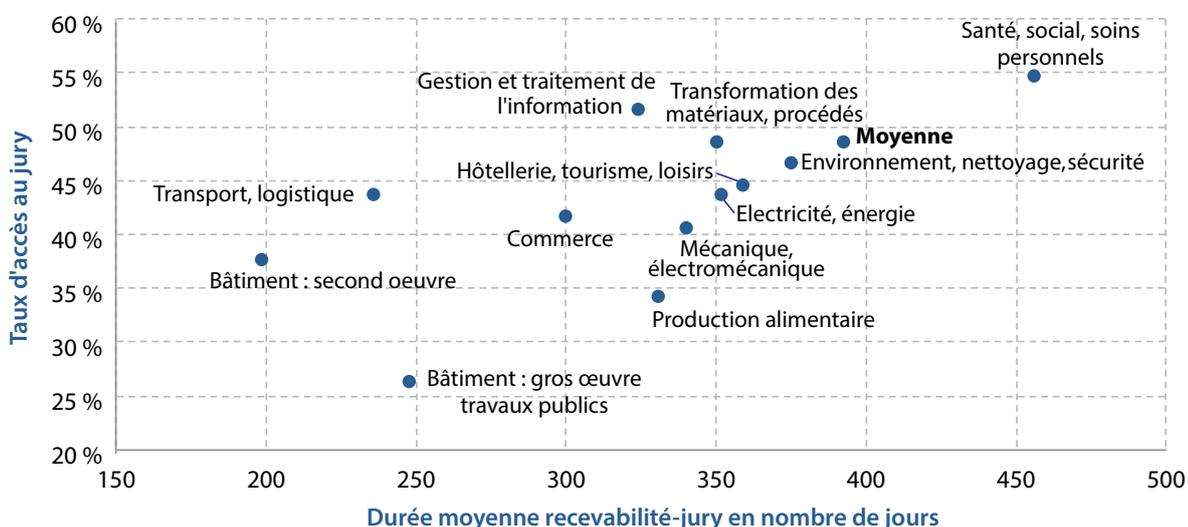
Santé, social, soins personnels	55 %	4153
Gestion et traitement de l'information	52 %	1794
Commerce	42 %	701
Transport, logistique	44 %	379
Transformation des matériaux, procédés	49 %	356
Environnement, nettoyage, sécurité	47 %	283
Mécanique, électromécanique	41 %	238
Hôtellerie, tourisme, loisirs	45 %	234
Electricité, énergie	44 %	131
Production alimentaire	35 %	112
Bâtiment : second oeuvre	38 %	102
Bâtiment : gros œuvre travaux publics	27 %	94
Moyenne	49 %	8577

Note de lecture : Les résultats sont donnés uniquement pour les GFE dont le nombre de candidats recevables s'établit à plus de 100 entre 2008 et 2012. Source : Observatoire VAE, Crefor

Le taux d'accès au jury par GFE est indépendant de la durée des parcours

Le graphique ci-dessous présente les principaux GFE en fonction du taux d'accès au jury pour l'ensemble des candidats recevables entre 2008 et 2012, et de la durée de parcours pour les candidats qui ont atteint le jury. Certains GFE qui présentent les durées de parcours les plus longues, affichent les proportions les plus importantes de candidat qui achèvent leur parcours (particulièrement le *Sanitaire et social* ; *Environnement, nettoyage, sécu-*

Durée de parcours et taux d'accès au jury par GFE



Note de lecture : le taux d'accès au jury est défini par la part des candidats qui se sont présentés au moins une fois en jury parmi l'ensemble des candidats déclarés recevables entre 2008 et 2012. La durée moyenne recevabilité-jury est calculée pour les candidats de l'échantillon (5 033 parcours), entre la date de dépôt de recevabilité et le premier passage en jury.

rité et Transformation des matériaux, procédés). Si cet examen ne suffit pas à conclure à l'existence d'une corrélation absolue entre durée de parcours et probabilité d'accès au jury par GFE, il permet néanmoins d'observer que les taux d'accès au jury ne diminuent pas lorsque les durées de parcours sont plus importantes (au contraire du taux de validation totale).

Des variations importantes en fonction des certifications présentées

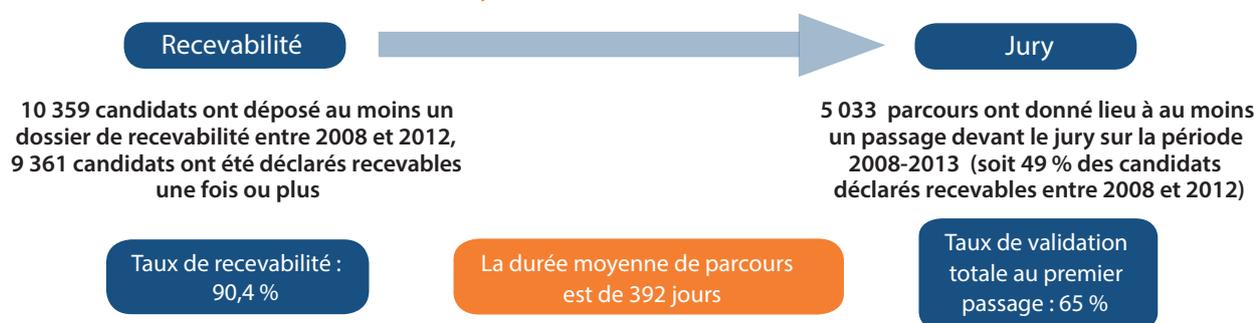
Les niveaux d'accès au jury les plus importants sont observés pour les titres professionnels d'Assistant(e) de vie aux familles (66 %), Assistant(e) de direction (71 %) et Secrétaire assistant(e) (68 %). Globalement, les certifications les plus demandées affichent une proportion d'individus qui atteignent le jury, supérieure à la moyenne de l'ensemble des candidats (49 %). Néanmoins, certaines présentent des résultats en deçà : c'est le cas du Diplôme d'éducateur spécialisé (43 %), du Diplôme de moniteur éducateur (37 %) du Bac pro commerce (42 %), et particulièrement du BTS management des unités commerciales (41 %).

Part des candidats identifiés au jury parmi l'ensemble des candidats déclarés recevables entre 2008 et 2012, pour les 15 certifications les plus présentées au jury, effectif : 5 207	Effectifs candidats recevables	Taux d'accès au jury
Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	745	43 %
CAP petite enfance	687	61 %
Diplôme d'Etat d'aide-soignant	499	62 %
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	412	62 %
Titre professionnel assistant(e) de vie aux familles	396	66 %
Diplôme de moniteur éducateur	347	37 %
Bac pro secrétariat	284	53 %
Bac pro commerce	270	42 %
BTS management des unités commerciales	214	41 %
BTS assistant de gestion de PME-PMI	179	45 %
Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	158	59 %
Titre professionnel assistant(e) de direction	153	71 %
BTS comptabilité et gestion des organisations	133	56 %
Titre professionnel secrétaire assistant(e)	111	68 %
BP coiffure option coloriste-permanentiste	110	59 %
Moyenne 20 premières certifications	5 207	54 %
Moyenne ensemble des candidats	9 361	49 %

Source : Observatoire VAE - Crefor

Synthèse des résultats 2ème partie

61 % des candidats passent devant le jury en moins d'un an, 82 % en moins d'un an et demi



Remarques sur les durées de parcours :

- ▶ Les demandeurs d'emplois et les hommes présentent des durées de parcours inférieures aux salariés
- ▶ Les candidats qui visent une certification du *Sanitaire et social* ont des temps de parcours plus longs
- ▶ Les candidats qui préparent une certification proposée par Neoma Business School et la Direccte se présentent plus rapidement en jury (la majorité en moins d'un an)
- ▶ Le taux de validation totale décline fortement avec l'allongement de la durée des parcours

Remarques sur l'accès au jury :

- ▶ Les femmes achèvent plus fréquemment leur parcours que les hommes (58 % contre 43 %)
- ▶ Les demandeurs d'emploi abandonnent plus fréquemment que les salariés
- ▶ Plus les candidats sont âgés et moins les situations d'abandon sont nombreuses
- ▶ Les candidats achèvent moins fréquemment leur parcours lorsqu'ils préparent un diplôme de l'université de Rouen ou du Havre (particulièrement sur les niveaux I) ou de la Draaf, au contraire ceux qui sont issus de Neoma Business School se présentent au jury dans la totalité des cas.
- ▶ Ce sont les candidats qui sont issus du *Sanitaire et social* qui se présentent au jury le plus fréquemment
- ▶ Une durée de parcours élevée n'est pas nécessairement accompagnée par un niveau important d'abandons, particulièrement en ce qui concerne les femmes, les candidats en CDD et ceux issus du *Sanitaire et social*

En Haute-Normandie, la plupart des personnes qui entreprennent une démarche VAE réalisent un seul parcours

Entre 2008 et 2013, 84,5 % des candidats à la VAE haut-normands ont déposé un seul dossier de recevabilité ...

... Et 87 % se sont présentés une seule fois en jury

Lorsque les candidats réalisent plusieurs parcours, cela s'inscrit la plupart du temps dans le cadre d'un parcours complémentaire visant à obtenir une même certification

2.3 Remarques sur les dépôts de recevabilité et passages en jury multiples

Dans la mesure où cette étude ne permet pas d'inclure dans la notion de parcours les passages multiples aux différentes étapes du dispositif, les éléments suivants permettent d'apporter un éclairage.

L'étape de la recevabilité

12 048 candidats à la VAE sur la période 2008 – 2013 ont déposé 14 413 dossiers de recevabilité, soit un nombre de dossier de recevabilité moyen de 1,2 par candidats. Seulement 16 % des candidats ont déposé plusieurs dossiers, dont la majeure partie en a déposé deux.

Nombre dossiers de recevabilité déposés (2008-2013)	Nombre candidats	Part candidats
1	10 177	84,5 %
2	1 478	12,3 %
3	312	2,6 %
4	67	0,56 %
5	9	0,07 %
6	4	0,03 %
7	1	0,01 %
Total	12 048	100 %

Source : Observatoire VAE - Crefor

Parmi les candidats qui ont déposé plusieurs dossiers (1 871), la plupart ont ciblé une seule certification (61 %). 692 candidats ont déposé des dossiers pour tenter d'obtenir deux certifications différentes. Le cas des candidats qui visaient trois certifications ou plus est très peu observé : seulement 37 candidats sont concernés.

Dépôts de dossiers de recevabilité multiples 2008 - 2013		
1142	candidats visaient une seule certification	61 %
692	candidats visaient 2 certifications différentes	37 %
35	candidats visaient 3 certifications différentes	1,9 %
2	candidats ont visé 4 certifications différentes	0,11 %
1871	Total	100 %

Source : Observatoire VAE - Crefor

L'étape du jury

5 999 candidats se sont présentés 6 914 fois devant un jury de VAE entre 2008 et 2013, soit un nombre moyen de 1,15 passage en jury par candidat. 13 % (771) des candidats sont passés plus d'une fois en jury, dont la majorité visaient la même certification.

Nombre de passages devant le jury (2008-2013)	Nombre de candidats	Part candidats
1	5228	87,1 %
2	656	10,9 %
3	94	1,6 %
4	14	0,2 %
5	6	0,1 %
6	1	0,02 %
Total	5999	100 %

Source : Observatoire VAE - Crefor

70 % des candidats qui se sont présentés plusieurs fois au jury ont tenté d'obtenir une seule certification, 226 candidats ont tenté d'obtenir deux certifications différentes et seulement 6 candidats trois certifications différentes. La majorité des candidats qui passent plusieurs fois en jury le font donc dans le cadre de parcours complémentaires. Entre 2008 et 2013, seulement 3,9 % de l'ensemble des candidats qui se sont présentés en jury ont tenté d'obtenir 2 ou 3 certifications différentes.

Passages en jury multiples 2008 - 2013		
539	candidats visaient une seule certification	69,9 %
226	candidats visaient 2 certifications différentes	29,3 %
6	candidats visaient 3 certifications différentes	0,8 %
771	Total	100 %

Source : Observatoire VAE - Crefor

Précision sur les données de l'observatoire VAE

Pour des raisons techniques, certains passages en jury peuvent ne pas être comptabilisés. C'est le cas notamment lorsqu'un même candidat passe plusieurs fois en jury la même année pour la même certification. Dans ce cas les données collectées identifient seulement le résultat final de la VAE. Par exemple, pour un candidat qui aurait obtenu une validation partielle suivi d'un parcours complémentaire aboutissant sur une validation totale la même année, il est possible que l'information collectée porte uniquement sur la validation totale. Ce problème ne se pose pas lorsque les candidats se présentent plusieurs fois en jury des années différentes.

Remarques sur la notion de parcours VAE

Dans le cas des parcours entre l'entretien conseil et la recevabilité : la majorité des candidats déposent un seul dossier de recevabilité (84,5 %). De plus, ceux qui en déposent plusieurs visent majoritairement la même certification dans le cadre d'un parcours complémentaire (obligation de déposer à nouveau un dossier de recevabilité lorsque la date de validité de celui-ci est dépassée pour se présenter à nouveau devant le jury). La notion de parcours retenue pour l'étude (le fait de porter seulement attention au premier dépôt de dossier de recevabilité) permet donc de prendre en compte la majorité des informations. Dans le cas des parcours recevabilité-jury, cette remarque est également avérée puisque la majorité des candidats se présentent une seule fois en jury (87 %), ceux qui se présentent plusieurs fois réalisant pour la plupart des parcours complémentaires (70 %). Sur la période 2008-2013, seule une minorité de candidat (232) ont effectué plusieurs parcours différents (en tentant d'obtenir deux voire trois certifications différentes) sur un total de 5 999. La plupart du temps, les candidats qui visent plusieurs certifications différentes choisissent des certifications appartenant au même domaine de formation, mais de niveaux différents. Ces candidats sont majoritairement issus de tous les secteurs d'activité à l'exception du *Sanitaire et social*. Les candidats issus du *Sanitaire et social* sont quant à eux très présents parmi ceux qui passent plusieurs fois en jury pour obtenir la même certification, du fait de l'obtention fréquente de validations partielles (à deux voire trois reprises). Quelques cas sont observés où des candidats visent deux certifications différentes concernant des métiers différents. Ces remarques sont illustrées par les exemples suivants de candidats ayant réalisé plusieurs parcours.

Deux parcours vers deux certifications différentes appartenant au même domaine professionnel

Bac pro technicien d'usinage => BTS industrialisation des produits mécaniques

BEP métiers des industries de procédés => Bac pro bio-industries de transformation

BP banque => BTS banque

Bac pro comptabilité => BTS assistant de gestion de PME-PMI

Bac pro commerce => BTS management des unités commerciales

Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique => Moniteur éducateur

Trois parcours vers trois certifications différentes appartenant au même domaine professionnel

CAP constructeur bois => Bac pro technicien constructeur bois=> BTS systèmes constructifs bois et habitat

Deux parcours vers des certifications différentes

BP bureautique => Bac pro aéronautique option mécanicien, systèmes-cellule

Passages en jury multiples suite à plusieurs validations partielles successives

Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture / Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale / Diplôme d'Etat d'aide-soignant / Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

Pierre LECLERC
Chargé d'études
Observatoire VAE



Repères **HORS SERIE** EMPLOI FORMATION

n° 21 - Juillet 2014

Les parcours VAE en Haute-Normandie

Collection Repères du Crefor

Téléchargeable sur le
site du Crefor

<http://www.crefor-hn.fr>

Contacteur le Crefor :

Pôle Régional des Savoirs
115 Boulevard de
l'Europe BP 1152
76100 Rouen

Publication gratuite
ISSN : 2114 - 0723

Directeur de publication :
Luc CHEVALIER

Reproduction autorisée
sous conditions de
mentionner la source

Ces travaux bénéficient d'un
financement spécifique de la
Directe et d'un partenariat
avec la mission VAE de la
Région Haute-Normandie

